

Chambre des Représentants.

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1843 - 1844.

(14 NOVEMBRE 1843.)

SÉANCE ROYALE.

DISCOURS DU ROI.

Messieurs,

Je continue à recevoir des Cabinets étrangers des marques de confiance et d'amitié.

La Reine de la Grande-Bretagne a donné récemment à la Belgique un témoignage de vive sympathie en venant visiter quelques-unes de nos provinces.

Heureuses d'exercer leur antique hospitalité, nos populations ont déployé un empressement plein de cordialité qui a permis à mon Auguste Nièce d'apprécier le bon esprit qui les anime.

Les questions territoriales, financières et fluviales, dont la solution était préparée par le traité du 5 novembre 1842, ont été réglées dans leurs moindres détails par des Conventions, fruit du zèle et des lumières des commissions instituées par les deux Gouvernements.

Nos rapports politiques et de bon voisinage avec le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg se trouvent ainsi établis sur des bases solides et régulières.

A la suite de ces arrangements, la Belgique est rentrée en possession de valeurs qui ont permis d'accroître le domaine de l'État, de réduire la dette flottante et d'acquitter les charges qui pesaient encore sur différentes voies de navigation.

Pour effacer les dernières traces d'un état d'hostilité déjà loin de nous, et pour rendre à l'agriculture des terres encore inondées, il sera fait un nouvel appel à vos sentiments d'équité et de bienveillance.

Un grand fait est accompli : les lignes de chemins de fer, décrétées en 1834 et 1837, sont livrées à la circulation sur toute leur étendue.

La Belgique, en poursuivant une entreprise aussi considérable, avait apprécié l'influence que cette œuvre est destinée à exercer sur nos relations commerciales et sur notre prospérité intérieure. Nous sommes en possession de quelques-uns de ces résultats ; l'avenir nous promet les autres.

Mon Gouvernement concentrera désormais son attention sur les bases du système d'exploitation à établir, au double point de vue de l'utilité industrielle et des nécessités financières.

Il vous reste à statuer sur les conclusions de la commission d'enquête commerciale formée depuis trois ans. C'est un des objets les plus importants dont vous ayez à vous occuper dans cette session : il emprunte un nouveau caractère d'urgence aux décisions que vous avez prises au sujet d'actes internationaux soumis à votre appréciation.

Il s'y rattache aussi une question pleine d'intérêt, sur laquelle j'ai déjà, l'année dernière, appelé votre attention. Dans un pays industriel et commerçant comme le nôtre et où la jeunesse intelligente est nombreuse, c'est une nécessité d'encourager l'esprit d'entreprise en organisant des relations régulières avec les contrées lointaines. Une compagnie créée dans ce but, à l'exemple de celle qui avait été instituée il y a un siècle, rendrait les plus grands services au pays.

La Belgique, si renommée par ses progrès agricoles, renferme cependant des territoires incultes ; mon Gouvernement vous demandera des pouvoirs pour amener un résultat qui procurerait à nos populations des ressources nouvelles.

Le système des canaux tend à se compléter. L'administration s'applique, avec un zèle assidu, aux études et aux travaux que réclame le soin de nos voies navigables.

L'exécution de la loi sur l'instruction primaire se poursuit ; je souhaite que vous puissiez, malgré les travaux multipliés de la session, vous occuper de compléter l'organisation de l'enseignement.

Vous aurez à examiner des projets de loi relatifs aux pensions des fonctionnaires civils et des ministres des cultes, et à la comptabilité générale des recettes et des dépenses.

Une loi vous est soumise pour assurer aux membres de la magistrature une

position plus complètement en rapport avec l'importance de leurs fonctions. Je désire qu'elle soit discutée dans le cours de cette session, en même temps que la loi destinée à régulariser la circonscription des justices de paix.

L'armée n'a pas cessé, par son esprit d'ordre, sa discipline et les progrès de son instruction, de bien mériter du pays et de se rendre digne de ma constante sollicitude.

Des mesures ont été prises, d'autres le seront, pour entretenir et développer dans ses rangs une émulation utile et soutenue.

Il vous sera présenté un projet de loi pour compléter son organisation qui se trouvera ainsi constituée sur des bases durables.

Sans abandonner l'espoir d'une réforme plus étendue des codes militaires, il a paru urgent d'introduire quelques changements dans le système des pénalités : des mesures vous seront proposées à l'effet de diminuer le nombre des détentions et des déchéances militaires.

Je suis heureux de vous annoncer qu'il sera possible d'établir, tout en ménageant les intérêts des contribuables, un parfait équilibre entre les besoins des services publics et les revenus du trésor. Ce résultat si désirable, nous l'atteindrons par des diminutions de dépenses et par quelques dispositions financières qui vous seront immédiatement soumises.

Il nous est donc permis, Messieurs, d'envisager l'avenir avec sécurité. L'esprit d'union et de concorde, l'amour des institutions nationales vous animeront, sans autre préoccupation, dans l'accomplissement de la tâche que vous avez à remplir avec moi pour le bonheur de la patrie, pour son perfectionnement moral et matériel. Vous aurez ainsi bien mérité de vos concitoyens et acquis des titres nouveaux à la reconnaissance du pays.
